

Les subsides

Je pense que l'on peut y arriver. Compte tenu non seulement des derniers événements mais aussi des piétinements du Parlement depuis quelques années, cela est plus que possible et je dis qu'il est souhaitable que nous agissions sans tarder si nous voulons restaurer le respect des citoyens envers le Parlement.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: J'ai écouté attentivement le discours du chef de l'opposition (M. Clark) et, bien entendu, j'ai lu le rapport déposé dans le temps par le leader conservateur à la Chambre. Au nom de mes collègues, je peux dire que, à notre avis, la plupart des suggestions—la majorité, probablement—sont tout à fait acceptables et souhaitables et nous aimerions qu'on leur donne suite bientôt.

J'ai des suggestions bien précises à faire sur certaines mesures qui, croyons-nous, seraient souhaitables, faciliteraient la tâche législative des députés et leur accorderaient des droits plus équitables.

Quels que soient les changements que nous apportions aux règles et à la procédure de la Chambre, je pense qu'il existe un aspect très important qui dépasse les règles. Il est essentiel au bon fonctionnement de n'importe quelle institution démocratique, de n'importe quel gouvernement démocratique, que ce soit en Europe, aux États-Unis ou ici: la confiance, monsieur l'Orateur. Je vais le dire carrément: à mon avis, aucun des changements que nous ferons et même aucun des changements que nous accepterons à l'unanimité à l'avenir au sujet de la procédure, des règles et des coutumes de la Chambre ne nous aurait fait éviter cette impasse parlementaire de deux semaines, même s'il avait déjà été en vigueur. J'y reviendrai dans quelques minutes.

Il est certes important de modifier les usages et le Règlement, mais en démocratie, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Parlement c'est-à-dire dans l'ensemble de la société, le régime ne peut fonctionner que si nous adoptons une bonne attitude. Je tiens à exposer quelques points qui nous semblent souhaitables. Ils sont contenus dans le Livre blanc qu'a présenté le dernier gouvernement conservateur et qui devraient être mis en vigueur dans un avenir assez prochain.

Nous approuvons la proposition de faire passer la durée des interventions de 40 à 20 minutes.

Il serait bon d'établir des dates d'ajournement fixes afin que non seulement les députés et leur famille sachent quand nous allons ajourner pour Noël, Pâques ou l'intersession, mais que les électeurs sachent de façon régulière quand ils peuvent espérer voir leur député dans la circonscription. Il est temps que nous organisions mieux nos activités au Parlement. Cela aurait de nets avantages, et pas seulement pour nous et nos collaborateurs. La Chambre est à peu près le seul organisme législatif au monde qui n'ait pas de dates d'ajournement fixes, et il est grand temps que cela change.

Au nom de mes collègues, je tiens à insister sur le fait que les comités devraient avoir davantage de pouvoirs. De cette façon les simples députés auraient enfin le sentiment de participer efficacement aux travaux et cette participation serait réelle. Si on procédait comme il faut, on ne compromettrait pas le principe fondamental du gouvernement parlementaire ou ministériel, qui est que le gouvernement a la responsabilité de gouverner et l'opposition celle de faire des critiques constructives au nom du peuple canadien.

Nous pensons que les comités seraient beaucoup plus puissants s'ils avaient un personnel indépendant. Ces employés seraient engagés à titre permanent. Il est à espérer que certains acquerront de l'ancienneté et de l'expérience au fil des années afin qu'avec l'avènement d'un nouveau Parlement, les membres des comités et les députés de l'arrière-ban aient à leur disposition un personnel compétent et expérimenté pour les conseiller sur les questions techniques qu'ils doivent connaître. Ce qui améliorerait le travail de tous les députés, et surtout celui des simples députés qui n'ont pas de portefeuille au cabinet ou qui n'occupent pas de poste prépondérant dans les partis de l'opposition.

• (1640)

Les comités devraient pouvoir, de leur propre initiative, décider d'aborder l'étude de certains sujets. Ils ne devraient pas avoir à dépendre de décisions du cabinet ou du gouvernement pour entreprendre des travaux particuliers.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Je voudrais à présent aborder une autre question qui intéresse plus directement les députés d'en face plutôt que ceux de ce côté-ci. Les députés de tous les partis ont intérêt à se pencher sur le problème posé par le fait qu'il faut aujourd'hui deux fois plus de temps à la Chambre des communes pour adopter une loi qu'il y a dix ans. Ce fait devrait nous préoccuper en notre qualité de parlementaires. Il y a lieu d'améliorer l'efficacité du processus législatif car les problèmes au titre du chômage et du logement sont des plus urgents et nous devons absolument étudier les projets de loi relatifs à l'énergie.

En tant que chef de l'opposition et porte-parole de mes collègues, j'affirme que nous devons régler le problème posé par le calendrier de nos travaux de façon à satisfaire au besoin légitime du gouvernement, qui est justement de gouverner. Nous devrions également permettre aux partis de l'opposition de disposer de tout le temps nécessaire pour faire valoir leurs points de vue lorsqu'ils ne sont pas d'accord avec le gouvernement. J'estime que c'est faisable. Dans la plupart des législatures du globe, on y a réussi depuis bien longtemps. Nous devrions examiner sérieusement le principe régissant l'emploi du temps. Nous devrions en accepter la notion et prévoir ensuite pour chaque parti de l'opposition, par session, mettons deux ou trois projets de loi auxquels le calendrier normal de nos travaux ne s'appliquerait pas et pour lesquels le débat ne serait point limité. C'est là un moyen parmi une foule d'autres qu'on pourrait choisir pour mettre l'idée en pratique.

L'expérience ouest-allemande en matière de répartition du temps des députés du Parlement de ce pays nous incitera à avaliser l'idée du renvoi des projets de loi au comité avant que la Chambre ne les étudie. Les députés savent fort bien que nous avons le devoir de faire des lois et de débattre les questions importantes qui nous sont soumises. Le gouvernement a la charge de présenter des projets de loi et c'est le rôle de l'opposition de les critiquer et de poser des questions durant la période des questions—sans obtenir de réponses d'ailleurs. Ce sont-là des tâches importantes, mais nous avons également des responsabilités de plus en plus nombreuses envers nos électeurs. A en juger par l'expérience de mes prédécesseurs à la Chambre, il est clair que la charge de travail des députés dans